

Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Délibération n°2022-065

Objet : Règlement budgétaire et financier

Rapporteur : Mme Dominique FICTY

Le rapporteur expose :

Le règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57, soit au 1^{er} janvier 2023 pour notre commune.

Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la Commune a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Chaque conseiller a été rendu destinataire du projet de règlement et les membres de la commission des finances ont été consultés.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le Règlement Budgétaire et Financier tel que proposé.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** le Règlement Budgétaire et Financier tel que proposé.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

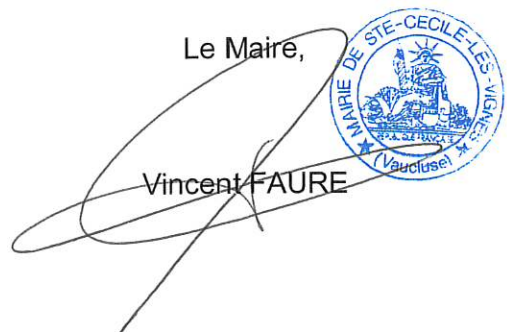
Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Délibération n°2022-066

Objet : Mise à la réforme de biens

Rapporteur : Mme Dominique FICTY

Le rapporteur expose :

Certains biens ont été mis à la réforme suite à leur mise hors service ou leur destruction et il y a lieu de procéder à leur sortie de l'inventaire communal.

La liste jointe en annexe reprend les matériels correspondants.

Il est proposé au conseil municipal :

- De sortir ces biens de l'inventaire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents issus des présentes.

Le conseil municipal délibère,

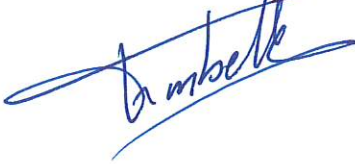
Et décide, à l'UNANIMITE :

- **De sortir** les biens dont liste ci-jointe de l'inventaire.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTA
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Délibération n°2022-067

Objet : Restes à Réaliser

Rapporteur : Mme Dominique FICTY

Le rapporteur expose :

Afin de nous permettre de payer nos fournisseurs pour les prestations engagées, il est proposé les Restes à Réaliser suivants en dépenses d'Investissement.

Certaines recettes d'investissement étant liées aux prestations engagées, il est également proposé les Restes à Réaliser en recettes d'investissement.

Dépenses d'investissement

Ch 21 – Immobilisations corporelles

Art. 2111	Terrains nus	100 000,-€
Art. 21312	Bâtiments scolaires	34 700,-€
Art. 21318	Autres bâtiments publics	11 700,-€
Art. 2152	Installations de voirie	106 000,-€
Art. 21571	Matériel roulant.....	66 000,-€
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie.....	10 000,-€
Art. 2161	Œuvres et objets d'art.....	9 800,-€
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique.....	7 900,-€

TOTAL : 346 100,-€

Recettes d'investissement

Ch 13 – Subventions d'investissement

Art. 1323	Départements.....	76 600,-€
Art. 1328	Autres.....	16 500,-€

TOTAL : 93 100,-€

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les restes à réaliser de l'exercice 2022 tels que proposés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues de la présente.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. Dominique GILLES) :

- **D'approuver** les restes à réaliser de l'exercice 2022 tels que proposés.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA

Le Maire,

Vincent FAURE



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Délibération n°2022-068

Objet : Rapport annuel d'activité du syndicat RAO – Exercice 2021

Rapporteur : M. Pascal CROZET

Le rapporteur expose :

Le syndicat Rhône Aygues Ouvèze nous a transmis son rapport d'activité pour l'exercice 2021.

Les travaux majeurs sur notre commune ont concerné le renforcement de la canalisation de Bouchet à Tulette et d'interconnexion du SIEBS de Clansayes avec la 1^{ère} phase qui concernait les travaux de Sainte-Cécile-les-Vignes à Bouchet.

1 500 904 €HT de travaux sur 2021 pour 3227ml de canalisations.

Tous les conseillers municipaux ont été rendus destinataires du rapport.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le Rapport d'activité du syndicat RAO pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Dominique FICTY) :

- **D'approuver** le Rapport d'activité du syndicat RAO pour l'exercice 2021.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-069

Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du service de l'eau – Exercice 2021

Rapporteur : M. Pascal CROZET

Le rapporteur expose :

Vous avez tous été rendus destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'exercice 2021.

Quelques chiffres :

Prélèvement de l'eau au moyen de 8 captages pour un volume de 6 419 904 m³,
Stockage au moyen de 49 réservoirs et bâches,
Distribution grâce à 1 328,8 km de réseau et 38 340 branchements,
Pour une consommation de 4 259 625 m³ par 37 057 abonnés.
Pertes : 1 823 583 m³ - Le rendement des réseaux est de 71,60%.
Prix de l'eau : 2,24€/m³ sur la base d'une consommation de 120m³.

Quelques indicateurs pour notre commune :

1 319 abonnés
33 750 ml de réseau
137 631 m3 consommés soit 104,34 m3/abonné

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, par 22 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme Dominique FICTY) :

- **D'approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'exercice 2021.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.


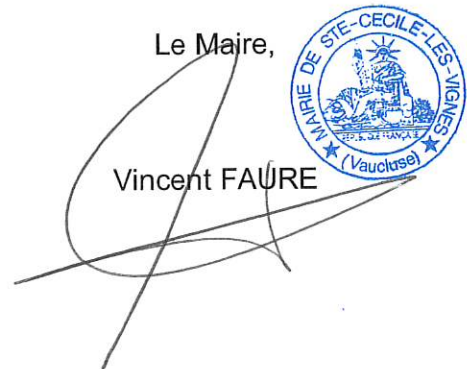
Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAÛRE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTA
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-070

Objet : Rapport d'activité de la CCAOP – Exercice 2021

Rapporteur : M. Pascal CROZET

Le rapporteur expose :

La communauté de communes nous a fait parvenir son rapport d'activité, comme elle le fait chaque année et tous les conseillers en ont été rendus destinataires.

Le conseil a déjà pu délibérer sur le rapport du service d'instruction des autorisations du droit des sols et sur le service assainissement.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport d'activité de la CCAOP pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** le rapport d'activité de la CCAOP pour l'exercice 2021.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE



The stamp is circular and contains the following text: 'MAIRIE DE STE-CECILE-LES-VIGNES' around the top edge, '11 DE TRAVAIL' at the bottom, and '(Vaucluse)' at the very bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a sun, a tower, and a landscape.



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-071

Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers

Rapporteur : M. Pascal CROZET

Le rapporteur expose :

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qui vous a été transmis, vise à :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le sujet, dans une logique de transparence.
- Permettre l'information des administrés sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce rapport.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA

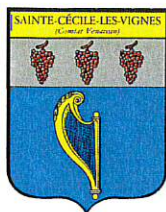


Le Maire,

Vincent FAURE



The stamp is circular and contains the following text: 'VILLE DE STE-CECILE-LES-VIGNES' around the top edge, '1910' at the bottom, and '(Vaucluse)' at the very bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a tower and a cross.



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTA
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Délibération n°2022-072

Objet : Extinction de l'éclairage public

Rapporteur : M. Jacques TRENTA

Le rapporteur expose :

Une réflexion a été engagée par la commission environnement sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne, partielle ou totale, de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, qui est estimée à 10 000€HT, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges astronomiques dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. A ce jour, 12 postes d'Eclairage Public sur 17 sont équipés d'horloges astronomiques et le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) a été sollicité pour la mise en place des horloges complémentaires, le remplacement des horloges obsolètes et la mise en conformité des postes.

Néanmoins, la mise au norme des postes et l'installation de nouvelles horloges ne pourra se faire avant deux voire trois mois en raison des délais de livraison des nouvelles horloges.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Les membres du conseil municipal ont été conviés à une réunion d'information qui s'est déroulée le 30 novembre 2022 où chacun a pu s'informer et faire part de ses remarques et de son avis.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00 dans toute la commune dès que les nouvelles horloges astronomiques auront été installées dans les postes d'Eclairage Public encore non équipés, les délais de fourniture et d'installation des matériels étant de 2 à 3 mois.
- De charger Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, pour une extinction de 0h00 à 5h00, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** l'extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00 dans toute la commune dès que les nouvelles horloges astronomiques auront été installées dans les postes d'Eclairage Public encore non équipés, les délais de fourniture et d'installation des matériels étant de 2 à 3 mois.

- **De charger** Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, pour une extinction de 0h00 à 5h00, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.


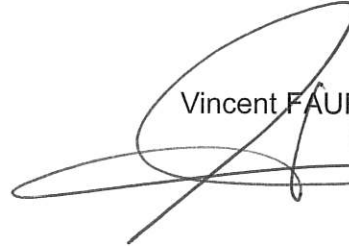
Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE







Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-073

Objet : Bail avec l'association de pêche

Rapporteur : M. David VALLEE

Le rapporteur expose :

Le bail pour la gestion de l'étang avec l'association de pêche arrive à son terme le 31 décembre prochain et cette dernière a sollicité la commune pour son renouvellement.

La gestion du site de l'Etang de Bel Air étant correctement assurée par l'association de pêche, il est proposé au conseil municipal de renouveler le bail pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2031.

Le conseil municipal délibère,

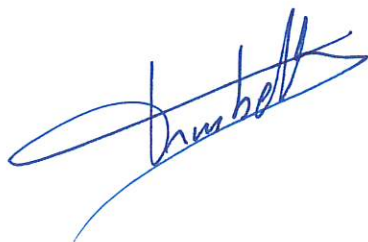
Et décide, à l'UNANIMITE :

- **De renouveler** le bail du site de l'Etang de Bel Air avec l'association de pêche pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2031.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-074

Objet : Création d'un second poste d'apprenti

Rapporteur : Mme Virginie JOUBREL

Le rapporteur expose :

Un jeune homme domicilié sur Sainte-Cécile-les-Vignes et à qui nous faisons appel régulièrement soit pour le centre de loisirs, soit pour le club ados, souhaite passer un BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialité Animateur Sportif, par la voie de l'apprentissage. C'est un diplôme de niveau 4 (niveau BAC).

Son contrat d'apprentissage débuterait le 19 décembre 2022 pour se terminer le 19 décembre 2023 et la commune pourrait bénéficier d'une aide de 6 500,- euros pour les frais de scolarité.

Le coût à charge de la commune (frais de scolarité résiduels + salaires) serait de 14 360,20€.

Il viendrait en complément de l'équipe d'animation et sera disponible toutes les vacances scolaires, ses cours n'ayant pas lieu à ces périodes.

Le maître d'apprentissage serait Mme Valérie HUERTAS.

L'avis du Comité Social et Technique sera sollicité dès que le dépôt des demandes sera possible, la désignation des représentants ayant eu lieu le 8 décembre dernier et aucune réunion n'étant encore programmée.

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer un second poste d'apprenti pour la période du 19/12/2022 au 19/12/2023.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant aux présentes.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** la création d'un second poste d'apprenti pour la période du 19/12/2022 au 19/12/2023.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

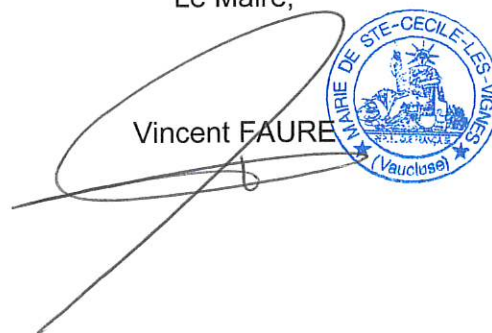
Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE



The stamp is circular with a blue border. The text around the border reads 'MAIRIE DE STE-CECILE-LES-VIGNES' at the top and '(Vaucluse)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTA
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Délibération n°2022-075

Objet : Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le rapporteur expose :

Le décret n°2022-1362 du 26 octobre 2022 prévoit la possibilité d'attribuer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, notamment aux directeurs généraux des services des communes de plus de 2 000 habitants.

Elle est versée mensuellement et dans la limite d'un taux maximum de 15%.

Le versement de la prime est interrompu lorsque le bénéficiaire cesse d'exercer la fonction correspondant à son emploi.

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.
- De m'autoriser à signer toutes les pièces issues des présentes.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** la création de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

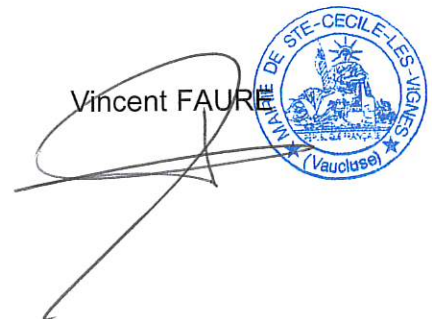
Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE



The stamp is circular and contains the following text: 'MAIRIE DE STE-CECILE-LES-VIGNES' around the top edge, '1914' at the bottom, and '(Vaucluse)' at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a sun above.



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Délibération n°2022-076

Objet : Avance de subvention à la crèche « Les Cigalous »

Rapporteur : Mme Virginie JOUBREL

Le rapporteur expose :

Annuellement, la commune verse une subvention de 100 000 euros à la crèche « les Cigalous » afin de lui permettre de fonctionner.

Cette subvention est versée en deux acomptes de 50 000 euros à partir de janvier et le solde à partir de septembre.

Je vous propose d'acter le versement d'un 1^{er} acompte de 50 000 euros de la subvention à intervenir en 2023 à la crèche « les Cigalous » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** le versement d'un 1^{er} acompte de 50 000 euros de la subvention à intervenir en 2023 à la crèche « les Cigalous ».
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association ainsi que toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTA
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

<u>Nombre de conseillers municipaux</u>		
En exercice : 23	Présents : 19	Votants : 23

Délibération n°2022-077

Objet : Subvention au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Rapporteur : Mme Virginie JOUBREL

Le rapporteur expose :

Mmes Claudine TARRAGO et Rachel ALARY interviennent, dans le cadre de leurs missions d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, auprès des enfants scolarisés dans la commune.

A ce titre, elles sollicitent la commune afin d'obtenir une subvention pour le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) pour l'acquisition de matériels ou de supports spécifiques à leurs interventions.

En 2021/2022, 28 élèves scolarisés sur la commune étaient suivis.

Depuis la rentrée scolaire 2022, ce sont 26 élèves qui bénéficient d'aides dans le cadre du RASED.

Je vous propose de verser une subvention de 10,-€ par élève, soit un montant total de subvention de 280€ (sur la base des élèves aidés en 2021/2022).

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 10,-€ par élève, soit un montant total de subvention de 280€, sur la base des élèves aidés en 2021/2022.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE



The official seal of the Municipality of Ste-Cécile-les-Vignes is circular, featuring a central emblem with a figure and a building. The text around the seal reads 'MAIRIE DE STE-CECILE-LES-VIGNES' and 'Vaucluse' at the bottom.



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTA
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-078

Objet : Subvention à l'Association des Commerçants, Artisans et Vignerons

Rapporteur : M. David VALLEE

Le rapporteur expose :

L'Association des Commerçants, Artisans et Vignerons organise la manifestation « Noël dans la rue 2022 » le vendredi 16 décembre à partir de 18h00 :

- Stands des associations Céciliennes
- Stands des adhérents de l'ACAV
- Tartiflette

Les stands sont mis gracieusement à disposition des associations et des adhérents de l'ACAV.

Le budget global en dépense est de 4 190,-€ pour une recette estimée de 1 900-€.

L'association nous sollicite pour l'obtention d'une subvention et je vous propose de leur octroyer 2 000,-€.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 2 000 euros à l'Association des Commerçants, Artisans et Vignerons de Sainte-Cécile-les-Vignes.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-079

Objet : Projet reconstruction Gendarmerie

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le rapporteur expose :

La délibération n° 2022-044 en date du 11 juillet 2022, le conseil municipal a délibéré à l'unanimité dans le cadre du projet de reconstruction de la brigade de gendarmerie à Sainte-Cécile-les-Vignes.

Les éléments dont nous disposions à ce moment-là prévoyaient une unité pour 5 personnels.

J'ai appris récemment que ce sont 6 personnels et non plus 5 qui seront en poste dans cette nouvelle structure.

Je vous propose de réaffirmer l'engagement que nous avons pris à savoir :

- Affirmer notre soutien au projet de reconstruction de la gendarmerie à Sainte-Cécile-les-Vignes.
- Nous engager à cautionner le prêt qui devra être souscrit par l'opérateur HLM en charge de la maîtrise d'ouvrage de cette opération, à savoir Grand Delta Habitat.
- De m'autoriser à signer toutes les pièces relatives aux présentes.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **De réaffirmer** son soutien au projet de reconstruction de la gendarmerie à Sainte-Cécile-les-Vignes.
- **De s'engager** à cautionner le prêt qui devra être souscrit par l'opérateur HLM en charge de la maîtrise d'ouvrage de cette opération, à savoir Grand Delta Habitat.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

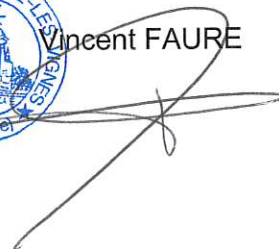
Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-080

Objet : Garantie d'emprunts de Vallis Habitat

Rapporteur : Mme Dominique FICTY

Le rapporteur expose :

Vallis Habitat, qui construit un immeuble de 9 logements avenue Jean Jaurès, a obtenu des prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour un montant de 1 197 316,-€.

Néanmoins, pour pouvoir finaliser ces prêts, il est nécessaire que la commune les garantisse à hauteur de 50%. Le département garantira ensuite les 50% restants.

En apportant sa garantie à ces prêts, la commune ne prend aucun risque. En effet, la fusion-Absorption de Vallis Habitat par Grand Delta Habitat permet la création d'un bailleur de près de 30 000 logements.

Il est donc proposé au conseil municipal de garantir les six prêts contractés par Vallis Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 197 316,-€ à hauteur de 50% soit 598 658,-€ suivant le tableau ci-joint :

Type de prêt	Montant (€)	Périodicité amortissement	Durée (années)	Garantie Commune (€)
PLUS	240 186,00	Annuelle	50	120 093,00
PLUS	463 268,00	Annuelle	40	231 634,00
PLAI	119 842,00	Annuelle	50	59 921,00
PLAI	194 020,00	Annuelle	40	97 010,00
PHB 2.0 - 3 ^{ème} tranche	45 000,00	Annuelle	20	22 500,00
BOOSTER BEI long terme	135 000,00	Annuelle	40	67 500,00
Total	1 197 316,00			598 658,00

Le conseil municipal délibère,

Et décide, par 17 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (M. Pierre BRESSIEUX, Mme Sophie CONEDERA, M. Dominique GILLES, Mme Elodie BALAGUER, M. Jean-Louis CABRERO, M. Christophe THOMAS) :

- **D'accorder** la garantie des six prêts contractés par Vallis Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 197 316,-€ à hauteur de 50% soit 598 658,-€ suivant le tableau ci-dessus.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

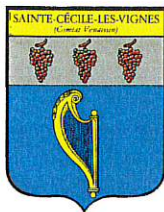
Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA

Le Maire



Vincent FAURE



Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTO, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTO
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-081

Objet : Retrait délibération n°2022-058 du 25 octobre 2022

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le rapporteur expose :

Par délibération n°2022-058 en date du 25 octobre 2022, le conseil municipal avait approuvé la passation d'une convention avec le Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA) pour la mise en fourrière des animaux errants.

Par courrier en date du 06 décembre et réceptionné ce jour, la préfecture nous demande de retirer la délibération car « *le SIFA n'est pas habilité à effectuer des prestations de services et à passer des conventions avec des communes non membres. Il n'est donc pas possible que vous puissiez conventionner avec le syndicat dans la mesure où la commune n'en est actuellement pas membre* ».

Je vous propose donc de retirer la délibération litigieuse.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'approuver** le retrait de la délibération n°2022-058 du 25 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,



Vincent FAURE





Mairie de SAINTE-CECILE-LES-VIGNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de Sainte-Cécile-les-Vignes, régulièrement convoqué le deux décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle municipale.

Sous la présidence de Monsieur Vincent FAURE, Maire.

Présents : M. Pascal CROZET, Mme Dominique FICTY, Mme Virginie JOUBREL, M. Jacques TRENTA, M. David VALLEE, adjoints ;
Mme Elodie BALAGUER, Mme Marie-Claude BARNEOUD-ARNOULET, M. Pierre BRESSIEUX, M. Jean-Louis CABRERO, M. Dominique GILLES, M. Christophe GUERINEAU, Mme Martine LOLL, Mme Malika MESSELEKA, Mme Josée MEYER, Mme Daniela POUZIN, M. Thierry RICHARD, M. Christophe THOMAS, M. Bruno TROMBETTA, conseillers municipaux.

Absents représentés :

- Mme Sophie CONEDERA donne procuration à M. Pierre BRESSIEUX
- Mme Agnès HOSTIN donne procuration à Mme Virginie JOUBREL
- Mme Catherine MALET-VANNEUVILLE donne procuration à M. Jacques TRENTA
- Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY donne procuration à M. Pascal CROZET

Secrétaire de séance : M. Bruno TROMBETTA

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **23**

Présents : **19**

Votants : **23**

Délibération n°2022-082

Objet : Adhésion au Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale

Rapporteur : M. Vincent FAURE

Le rapporteur expose :

Dans le prolongement de la délibération précédente, je vous propose **d'adhérer** au Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA), afin que notre service de Police Municipale puisse emmener les animaux à la fourrière de Pierrelatte.

Je vous demande également de m'autoriser à signer la convention et toutes les pièces à intervenir avec le SIFA.

Le conseil municipal délibère,

Et décide, à l'UNANIMITE :

- **D'adhérer** au Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale (SIFA).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIFA ainsi que toutes les pièces issues des présentes.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Bruno TROMBETTA



Le Maire,

Vincent FAURE

